

ÉTAT DES PRODUITS POUR LESQUELS UN TAUX DE TVA INTERMÉDIAIRE (10 %) S'APPLIQUE

Les dispositifs médicaux à usage individuel listés dans la Liste des Produits et Prestations Remboursables (LPPr) disposent de taux de TVA différents.

Selon le plan de classement de la LPPr, vous retrouvez ci-dessous les dispositifs médicaux à usage individuel disposant d'un taux intermédiaire de TVA.

Titre I - Dispositifs médicaux pour traitements et matériels d'aide à la vie, aliments diététiques et articles pour pansements

Chapitre 2 : Dispositifs médicaux et matériels de maintien à domicile et d'aide à la vie pour malades et handicapés

Section 2 : Dispositifs médicaux et matériels d'aide à la vie

Sous-section 2 : Cannes et béquilles : achat

Sous-section 4 : Déambulateurs et prestation de livraison

- Déambulateurs : achat

Sous-section 9 : Appareils divers d'aide à la vie

- Couteau, couteau-fourchette pliants avec étuis

Selon le Bulletin Officiel des Impôts n° 14 du 10 février 2012 référence : 3 C-1-12
(Instruction du 8 Février 2012)

<http://www11.minefi.gouv.fr/boi/boi2012/3capub/textes/3c112/3c112.pdf>